

FICHE DE POSTE PSYCHOLOGUE

Obligations qui résultent du poste de psychologue :

- Devoir de réserve et confidentialité (Cf. contrat de travail).

CARACTERISTIQUES DU POSTE (complémentaires aux réglementations) :

- + Ce poste nécessite de grandes qualités d'ouverture et de partage avec les partenaires professionnels et parents, une grande rigueur dans l'évaluation et le suivi des progrès.
- + Les personnes devront rendre leurs outils accessibles et adaptés aux exigences du terrain et du handicap.
- + S'impliquer dans les actions en partenariat et en réseau sur le territoire afin de favoriser l'intégration des personnes accueillies et participer au développement du maillage territorial.
- + Adopter une démarche inclusive dans sa pratique.

MISSIONS PRINCIPALES :

ACTIVITÉS

ACTIVITES LIEES AU POSTE :

- + Intervention auprès des jeunes :
 - Observations,
 - Evaluations,
 - Suivis psychologiques individuels ou en groupes
- + Intervention auprès des familles :
 - Entretiens familiaux à visée thérapeutique
 - Entretiens avec la famille à visée de bilan
- + Collaboration avec les familles, les partenaires :
 - Travail d'information, de sensibilisation, d'accompagnement et de soutien, selon les situations, demandes et besoins,
 - Faciliter les communications entre la famille et l'institution.
- + Participation à la vie institutionnelle :
 - Présence aux différentes étapes qui jalonnent le parcours des jeunes au sein de l'établissement : admissions, réorientations...
 - + Réunions d'équipe : PP, synthèses, réflexion clinique et théorique...
 - + Soutien auprès des professionnels des SESSAD en individuel ou en groupe, aide à la prise de recul, la mise en sens et à l'élaboration de situations difficiles
 - + Travail de rédaction sur les différentes tâches imparties.

MISSIONS :

- ✚ Le (la) psychologue a pour mission globale, le suivi et l'accompagnement de l'ensemble des usagers quels que soient leurs âges et le handicap.
- ✚ La mission du (de la) psychologue est composée d'analyse, d'interventions auprès des personnes, de groupes au sein du SESSAD et elle se décline en trois axes :
 - Intervention auprès des usagers du service :
 - Intervention auprès des familles :
 - Intervention auprès de l'équipe pluridisciplinaire et des partenaires :
- ✚ S'inscrit pleinement dans le Projet personnalisé d'accompagnement (PPA) qui détermine le contenu de ses interventions.
 - Participe aux réunions de service, à l'élaboration et à l'évaluation du PPA
 - Offre aux équipes l'éclairage des connaissances liées à son domaine
 - Collabore très étroitement avec la famille
 - Transmet ses outils aux équipes et à la famille
 - met en place si besoin un accompagnement familial et/ou une guidance parentale
- ✚ Transmet les résultats de ses évaluations, les comptes rendus par écrit au chef de service, au médecin et à la famille (dans le cadre d'entretiens) et autres partenaires sous couvert du médecin et/ou du directeur.

PRINCIPALES ACTIVITÉS :

- ✚ Est dans un accueil bienveillant des difficultés et de la souffrance de l'enfant.
- ✚ Le (la) psychologue participe aux réunions d'analyse des pratiques professionnelles proposées par la direction.
- ✚ Il (elle) peut participer à tout évènement organisé par le service dans le but de favoriser les relations avec les familles.
- ✚ Il (elle) peut participer à toutes rencontres interprofessionnelles dans le cadre de son temps de préparation.

Le (la) psychologue communique à la direction, la ou les méthodes utilisées dans le cadre de ses suivis

Intervention auprès des usagers du service :

- ✚ Il (elle) réalise les observations et les évaluations nécessaires telles que l'analyse des comportements et des compétences des usagers.
- ✚ Il (elle) met en place des suivis individuels ou sous forme de groupe (dans les lieux de vie de l'enfant ou de l'adolescent ; dans le service et dans les services partenaires) en fonction des besoins exprimés lors de l'élaboration des **PPA** (Projet Personnalisés d'Accompagnement).
- ✚ Participer à l'élaborations des PPA : évaluer qualitativement les besoins des usagers, objectiver les parcours, définir des objectifs, les mettre en œuvre, les évaluer et participer aux réunions de projet
- ✚ L'évaluation de la situation clinique de l'enfant, de son histoire et de sa relation avec ses parents, par le psychologue, intervient au cours du protocole d'admission.
- ✚ Pour cela, le psychologue réalise un bilan psychologique sur plusieurs séances comprenant des entretiens cliniques et, le cas échéant, une évaluation cognitive à l'aide de tests psychologiques (Brunet Lézine, WPPSI IV, BECS...)

- ✚ Intègre à ses évaluations des observations régulières sur le terrain, y compris sur les lieux d'inclusion.
- ✚ Réalise des évaluations et des bilans psychométriques régulièrement. (La base d'une évaluation ou d'un bilan psychométrique annuel est requise ainsi que de manière systématique lors de la constitution des dossiers destinés à la MDPH).
- ✚ Recueillir, traiter, analyser les données pertinentes concernant l'usager, sur son rapport à son identité et l'environnement social et familial
- ✚ Assurer le suivi psychologique des usagers, à travers des entretiens individuels, collectifs, des activités de remédiations cognitives et thérapeutiques
- ✚ Réaliser des évaluations qualitatives et quantitatives des usagers, appuyées par des observations cliniques et des outils psychométriques
- ✚ Le psychologue peut mettre en place des aides à la communication, des aides à la régulation émotionnelle et tout outil favorable au développement de l'enfant.
- ✚ Le psychologue peut participer à divers groupes thérapeutiques (groupes thérapeutiques d'enfants du SESSAD, groupe fratrie, groupe de paroles de parents...)
- ✚ Réaliser les tests pour évaluation afin d'orienter le Projet personnalisé d'accompagnement
- ✚ Participer à l'élaboration des projets personnalisés d'accompagnement et apporter des éléments d'expertise et d'aide à la décision
- ✚ Répondre aux besoins particuliers des jeunes selon des modalités adaptées (entretien individuel, groupe, passation des tests)
- ✚ Evaluer la situation clinique des enfants. Apport de cet éclairage lors des réunions de synthèse et d'élaboration de projets individualisés.
- ✚ Suivre l'évolution de l'enfant sur le plan psychique et cognitif au cours de sa prise en charge au SESSAD.
- ✚ Proposer des évaluations et bilans psychométriques ponctuels.

Intervention auprès des familles :

- ✚ Le (la) psychologue est à l'écoute de la souffrance de la famille ; aide à la compréhension du handicap, du développement de leur enfant, à la valorisation de ses compétences ainsi qu'à la restauration des compétences parentales.
- ✚ Le (la) psychologue propose en fonction des besoins et des PPA des entretiens avec les familles ainsi qu'un accompagnement ponctuel ou régulier.
- ✚ Le (la) psychologue participe aux commissions de préadmission au sein du SESSAD.
- ✚ Accompagner et engager les familles dans la compréhension de la réalité de l'usager et favoriser le lien familial
- ✚ Suite à la synthèse, le cadre du suivi thérapeutique est proposé aux parents (fréquence des séances et modalités : suivi individuel de l'enfant/ thérapie conjointe parents –enfant/ groupe thérapeutique). La méthode thérapeutique, entretiens cliniques, guidance parentale, jeux libres, activités avec médiation : dessin, pâte à modeler, braintraining, en démarche comportementaliste, est discutée en synthèse d'équipe et expliquée aux parents.
- ✚ Rencontrer les familles (entretien individuel, groupe) et remplir un rôle de conseil de sensibilisation et d'orientation vers les dispositifs de droit commun chargé de la santé mentale. Cet accompagnement peut être ponctuel ou régulier en fonction des demandes et des besoins.
- ✚ Cet accompagnement peut également se faire sous la forme de groupes de parents.



- + Accompagner l'enfant et sa famille dans le vécu et la compréhension de l'histoire périnatale de l'enfant, de l'attente de résultats /de diagnostic à l'annonce d'un handicap.
- + Guidance parentale spécifique.
- + Prévenir la dépression parentale et les troubles relationnels parents/enfants qui y sont associés.
- + Orienter le cas échéant vers une prise en charge en libéral des parents qui seraient en demande d'un suivi pour eux-mêmes.



ECRITS PROFESSIONNELS LIES A LA FONCTION :

- + Réalise des évaluations et des bilans psychométriques régulièrement. (La base d'une évaluation ou d'un bilan psychométrique annuel est requise ainsi que de manière systématique lors de la constitution des dossiers destinés à la MDPH).
- + A un rythme d'une fois par an et chaque fois qu'une actualisation est nécessaire le (la) psychologue rédige sur le volet qui le concerne :
 - les comptes rendu d'évolution, bilans et évaluations
 - les projets personnalisés d'accompagnement pour la partie qui le (la) concerne.
 - Les notes d'évolution nécessaires à l'étude de la situation en réunion de projet/synthèse
 - Il (elle) participe à la rédaction des projets de groupes d'accompagnement lorsqu'elle (qu'il) y participe.
- + S'engager dans toute autre activité confiée permettant d'améliorer la qualité de l'accompagnement des usagers
- + Travail de rédaction : comptes rendus pour les dossiers des enfants (compte rendu de bilan, de prise en charge à réactualiser tous les 6 mois, et au moment de l'orientation)
- + Réaliser la traçabilité informatique des suivis
- + Assurer un reporting des activités
- + Apporter un appui technique à la Direction.
- + Participation à la démarche qualité dans son ensemble.
« La pratique du psychologue ne se réduit pas aux méthodes et aux techniques qu'il met en œuvre.
Elle est indissociable d'une appréciation critique et d'une mise en perspective théorique de ces techniques », (Titre II, Chapitre 3, Article 17 du Code de Déontologie des Psychologues)

Intervention auprès de l'équipe

- + Participation aux synthèses d'équipe hebdomadaires
- + Participer activement à la réflexion de l'équipe pluridisciplinaire, notamment avec l'équipe des psychologues pour la mise en œuvre des ateliers de remédiation cognitive
- + Apporter une guidance technique auprès des différents professionnels par l'apport d'outils, de réflexions et d'analyses autour des situations, mais également dans le cadre des PPA
- + Participer aux réunions d'équipes et à des comités de pilotage

- ✚ Participer aux activités de la vie quotidienne : vie au sein des structures, activités, repas thérapeutiques
- ✚ S'inscrire dans une démarche de travail pluridisciplinaire lors des échanges, des évaluations et des réflexions
- ✚ Soutien auprès de l'équipe des SESSAD, participation à la vie institutionnelle
- ✚ Réflexion et élaboration des projets de l'établissement, conjointement avec les cadres (chef de service), ainsi qu'avec le reste de l'équipe.

Interventions auprès des partenaires

- ✚ Travail de liaison et de coordination avec les partenaires du secteur (psychologues de services partenaire, professionnels de la petite enfance, éducation nationale, professionnels en libéral).
- ✚ Proposer des actions à visée appui-ressource en intra et pour les établissements du territoire d'intervention (éducation nationale, établissements sanitaire)
- ✚ Rencontrer et favoriser les échanges avec les partenaires extérieurs concernant les situations des usagers
- ✚ Participer aux réunions extérieures et développer le réseau dans le cadre du partenariat
- ✚ S'engager dans une démarche de veille scientifique afin d'actualiser et d'accroître ses connaissances
- ✚ Participation à des temps de formation.
- ✚ Participation à des colloques ou journées d'études
- ✚ Encadrement de stagiaires psychologues

ENJEUX :

- ✚ Être garant de la bientraitance.
- ✚ Promouvoir le respect de la personne dans sa dimension psychique, la soutenir dans l'émergence de sa singularité.
- ✚ Faciliter la libre circulation de la parole et des informations au sein du service, participer à la mise en place d'une réflexion commune à l'équipe.
- ✚ Apporter un éclairage théorico-clinique sur les changements et la vie institutionnelle aux différents niveaux (établissement, plateforme, associatif).
- ✚ Travailler les relations extérieures (image de l'établissement, partenariat...)
- ✚ Garantir la sécurité des personnes accueillies.
- ✚ Respecter les recommandations de l'ANESM et de la HAS.
- ✚ Connaissance exigée des recommandations de bonnes pratiques professionnelles relatives aux troubles du neurodéveloppement préconisées par l'HAS et l'ANESMS
- ✚ S'adapter aux évolutions de l'environnement.
- ✚ Savoir résoudre des situations complexes.
- ✚ Savoir utiliser l'outil informatique.
- ✚ S'inscrire dans une démarche qualité

Savoir être et compétences requises :

- ✚ Discrétion, honnêteté, conscience professionnelle.
- ✚ Sens de l'observation, d'analyse, et de communication.
- ✚ Sens et respect du secret professionnel.
- ✚ Curiosité, créativité, patience, persévérance et organisation.
- ✚ Sens des relations humaines et du travail en équipe.
- ✚ Adaptation aux changements.
- ✚ Ponctualité, assiduité et disponibilité.

- + Connaissance du public enfant, adolescent et jeunes adultes porteurs de handicap avec ou sans troubles du comportement (T21/TSA/TND/Troubles DYS, maladies génétiques...)
- + Connaissance des outils et bilans approches comportementales (ABA, PECS, TEACHH.....)
- + Aptitude à travailler en équipe et à intervenir spécifiquement au sein d'une équipe mobile
- + Qualités rédactionnelles et oratoires
- + Intérêt pour le milieu médico-social, curiosité Intellectuelle.
- + Être en démarche réflexive sur ses pratiques professionnelles.
- + Savoir reconnaître le caractère urgent d'une situation.
- + Connaissance et respect des procédures mises en place dans l'Etablissement.

RELATION HIERARCHIQUE :

- + Sous l'autorité de la directrice de pôle, la Direction Générale, par délégation du président de l'Association.

DELEGATION DU SUPERIEUR HIERARCHIQUE :

- + Rendre compte de toute action à la directrice de pôle (planning, autorisation d'absence, changement d'horaires), de la mise en place des projets et toute info importante concernant l'enfant et sa famille.
- + Rendre compte de toute action à la direction de pôle et/ou au responsable de service de la mise en place des projets et toute info importante concernant l'enfant et sa famille.
- + Rendre compte au médecin coordonnateur pour l'aspect thérapeutique.
- + Alerter les personnes compétentes en cas de dysfonctionnements ou d'évènements graves ou indésirables.

LIEUX DE TRAVAIL :

- + SESSAD ANATOLE FRANCE.
- + Les différentes écoles, collèges où sont intégrés les enfants ou adolescents, tous lieux de vie de l'enfant.

DÉPLACEMENTS :

- + Indemnisation suivant la convention collective du 15 mars 1966 avec ordre de mission obligatoire sauf pour les semaines de formation.

FORMATION :

- + Engagement à suivre les cours et stages organisés.

Toute absence devra être signifiée et accordée par écrit.

Une fiche de poste est évolutive et délibérément non restrictive :

La présente fiche de poste est évolutive et n'a, à ce titre, aucune valeur contractuelle. Elle représente un cadre de travail de référence. Son évolution sera discutée, au besoin amendée, en lien avec la catégorie de salarié concerné et diffusée pour information aux autres membres de l'institution. Aucun changement ou évolution n'est décidée par le salarié ou catégorie de salariés, il est soumis à l'approbation du directeur d'établissement qui peut tenir compte des propositions faites. Pour favoriser l'esprit d'initiative, ce qui n'est pas inscrit à la fiche de poste peut être mis en œuvre par le salarié concerné, mais par celui-ci exclusivement. L'initiative revêtant un caractère personnel, le choix d'un membre d'une catégorie professionnel ne peut s'imposer aux autres. Sur certains points, la fiche de poste ayant valeur d'ordre de mission, seul un cadre de direction peut imposer un ajout ou une modification temporaire. Tout ajout ou modification définitive entraîne une révision de la fiche de poste. L'ensemble des fiches de poste ayant été pensé pour faciliter la cohérence institutionnelle et les liens entre les acteurs, la créativité, l'inventivité et l'initiative devront s'inscrire dans le respect des autres fonctions.

Signature suivie de la mention
« Lu et Approuvé ».